

Le 04 Juin 2019

Mesdames, Messieurs, chers adhérents,

Dans le cadre du Schéma Communautaire des Ecoles du Réseau de la CDA,

il nous est demandé de mettre en place à partir de la rentrée 2020 des tarifs déclinés selon le quotient familial, afin de favoriser l'accès à la musique et à la danse du plus grand nombre.

L'année scolaire 2019-2020, sera une année où nous travaillerons à l'élaboration de nouveaux tarifs en appliquant ces quotients, qui peuvent favoriser l'accès à la musique et à la danse, à un plus grand nombre de jeunes et familles.

Dans cet objectif, et si vous l'acceptez, nous vous saurions gré de bien vouloir remettre sous pli fermé auprès de secrétariats respectifs, une copie de votre avis d'impôt sur le revenu 2018.

Nos écoles s'engagent à la plus stricte confidentialité.

Vous avez jusqu'au 30 Septembre 2019 pour effectuer cette démarche.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre demande.

Nous vous prions, Mesdames, Messieurs, chers adhérents d'agréer l'expression de notre sincère considération.



